



Département de l'Eure
Arrondissement des Andelys
Canton des Andelys
Tél: 02.32.52.60.90
mairie@notre-dame-de-l'isle.fr
<http://notre-dame-de-l'isle.fr/>

République Française
Mairie de Notre-Dame de l'Isle
27940 Notre-Dame de l'Isle

COMMUNE DE NOTRE-DAME DE L'ISLE PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL du vendredi 19 septembre 2025

Date de convocation : 15/09/2025

Date d'affichage : 15/09/2025

Nb de conseillers en exercice : 15

Présents : 10

Votants : 14

L'an deux mille vingt-cinq, le vendredi 19 septembre à 20h30, se sont réunis les membres du Conseil Municipal, également convoqués, sous la présidence de Monsieur Thibaut BEAUTÉ, Maire.

Mme Laure BAUDOT
Mme Pascale BILLARD
M. Bruno DESMOUSSEAUX
M. Alain FAVRESSE
M. Christophe LACAILLE
M. Thierry LEPRÉ
Mme Catherine LERATE
Mme Karine PERTOLDI
Mme Nathalie TISON

Ont donné pouvoir : Mme Amélie BOUCHER à M. Alain FAVRESSE, M. Eric COTTARD à M. Christophe LACAILLE, Mme Laurine DUFOURT à Mme Laure BAUDOT, M. Vincent DUPONT à M. Bruno DESMOUSSEAUX

Absente : Mme Claire HENNEQUET

Le quorum étant atteint, le conseil peut valablement délibérer.

M. Alain FAVRESSE a été désigné comme secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 27 juin 2025

L'approbation du procès-verbal du conseil municipal du 27/06/2025 est reportée au prochain conseil.

I/ Finances et administration générale

1/ Adhésion au contrat groupe d'assurance statutaire du Centre de Gestion de l'Eure

Le Conseil Municipal

- **VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- **VU** le Code des Assurances ;
- **VU** la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et notamment son article 26 ;
- **VU** le décret n°86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 alinéa 2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux,
- **VU** le Code de la Commande Publique.
- **VU** la délibération du Conseil d'Administration du CDG en date du 26/09/2024 approuvant le renouvellement du contrat groupe selon la procédure négociée ;
- **VU** la délibération du Conseil d'Administration du CDG en date du 26/06/2025, autorisant le Président du CDG à signer le marché avec le candidat RELYENS SPS / CNP ASSURANCES ;
- **VU** lettre d'intention du Conseil Municipal en date du 21/10/2024 proposant de se joindre à la procédure de renégociation du contrat groupe d'assurance que le Centre de Gestion a lancé ;
- **VU** l'exposé du Maire ;
- **CONSIDERANT** la nécessité de conclure un contrat d'assurance statutaire ;
- **CONSIDERANT** que ce contrat doit être soumis au Code de la Commande Publique ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERÉ, à l'unanimité des présents et représentés

- **DECIDE** d'adhérer à compter du 1er Janvier 2026 au contrat d'assurance groupe (2026-2029) et jusqu'au 31 décembre 2029 aux conditions suivantes :

Agents titulaires ou stagiaires affiliés à la CNRACL ou détachés

Ensemble des garanties :

- Décès
- CITIS (Accident ou Maladie imputable au service y compris temps partiel thérapeutique) Indemnités journalières 90%
- Longue maladie, Longue durée (y compris temps partiel thérapeutique) Indemnités journalières 90%
- Maternité, Paternité et Accueil de l'Enfant, Adoption Indemnités journalières 100%
- Incapacité (Maladie ordinaire, temps partiel thérapeutique, disponibilité d'office, invalidité temporaire) Indemnités journalières 90%

OFFRE DE BASE Sans franchise, sauf franchise de 15 jours fermes par arrêt en maladie ordinaire	<input checked="" type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	6,64 %
PRESTATION ALTERNATIVE Sans franchise sauf franchise 30 jours fermes par arrêt en maladie ordinaire	<input type="checkbox"/> OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON	6,02 %

Agents titulaires ou stagiaires non affiliés à la CNRACL ou détachés et agents non titulaires

Ensemble des garanties :

- Accident ou Maladie imputable au service Indemnités journalières 90%
- Incapacité de travail en cas de maladie ordinaire, de maladie grave Indemnités journalières 90%
- Incapacité de travail en cas de maternité, de paternité et accueil de l'enfant, d'adoption, d'accident non professionnel Indemnités journalières 100%

Sans franchise sauf franchise 15 jours fermes par arrêt en maladie ordinaire	<input checked="" type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	1,10%
--	---	-------

L'assiette de cotisation est composée du Traitement Brut Indiciaire auquel s'ajoute(nt) :

En Option	CNRACL	IRCANTEC
Nouvelle Bonification Indiciaire	<input type="checkbox"/> OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON	<input checked="" type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
Indemnité de Résidence	<input type="checkbox"/> OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON	<input type="checkbox"/> OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON
Supplément Familial de traitement	<input type="checkbox"/> OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON	<input type="checkbox"/> OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON
Régime Indemnitaire	<input type="checkbox"/> OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON	<input type="checkbox"/> OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON
Charges Patronales	<input checked="" type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	<input checked="" type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON

Et à cette fin,

- **AUTORISE** Le Maire à signer les documents contractuels en résultant.
- **PREND ACTE** que la Collectivité adhérente pourra quitter le contrat groupe chaque année sous réserve du respect du délai de préavis de six mois.

2/ Attribution d'une subvention à l'entreprise Ville à Joie

Monsieur le Maire présente l'entreprise Ville à Joie au conseil municipal.

Cette entreprise sociale et solidaire organise une tournée d'évènements en itinérance à travers la France du 21 juillet au 14 septembre 2025. Leur équipe sera dans l'Eure dans les communes de moins de 1 000 habitants du Vexin Normand et de Seine Normandie Agglomération, pour y organiser 18 évènements (10 sur le secteur du Vexin Normand et 8 sur le secteur de SNA).

L'objectif est de ramener les services du quotidien lors d'un moment convivial sous la forme de plusieurs stands auprès desquels les habitants pourront accéder à des services, de l'information, de l'artisanat, ...

Le secteur de SNA, sans compter la commune d'Hennezis, a reçu au total 425 visiteurs dont une bonne quarantaine sur notre commune (malgré qu'elle fut la seule à accueillir la manifestation un vendredi.).

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'allouer et de verser une subvention de 188 euros à l'entreprise « Ville à Joie » dans le cadre de la « Tournée Ville à Joie 2025 », projet qui a permis l'accueil d'un événement dans la commune en date du vendredi 29 août 2025.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERÉ, à l'unanimité des présents et représentés

- **DECIDE** d'attribuer une subvention de 188 euros
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires et à signer tout document si afférent.

II/ Environnement et Travaux

1/ Renouvellement du dispositif « Territoires Engagés pour la Nature » (TEN)

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que le dispositif Territoires Engagés pour la Nature (TEN) est une initiative nationale qui vise à reconnaître des Collectivités volontaires qui s'engagent à mettre en œuvre des projets en faveur de la biodiversité.

Tous les 10 ans, la France perd l'équivalent d'un département en terres agricoles et espaces naturels. A l'échelle nationale, seuls 20% des habitats remarquables s'avèrent être en bon état de conservation. L'observatoire National de la Biodiversité estime que « la France est le 6^e pays hébergeant le plus grand nombre d'espèces menacées au niveau mondial ».

Afin de freiner ce déclin, le Plan Biodiversité publié en juillet 2018 par le Gouvernement prévoit d'accompagner les collectivités locales pour qu'elles deviennent des « Territoires Engagés pour la Nature ».

Le programme TEN souhaite faire émerger des actions en faveur de la Biodiversité. Grâce à un accompagnement humain et financier, il concrétise et valorise les projets portés par les collectivités.

Dans le cadre de la candidature « Territoires Engagés pour la Nature », la commune s'engage à mettre en place un programme d'actions pluriannuel respectant les 4 critères nationaux suivants :

- Être impliquant, cohérent et proportionné
- Être mesurable, révisable et inscrits dans une perspective d'amélioration continue
- Être impactant et additionnel
- Être en lien avec l'action publique

L'Agence Régionale pour la Biodiversité peut promouvoir jusqu'à 4 objectifs prioritaires par commune.

La commune de Notre-Dame de l'Isle étant engagée, depuis 2019 et ayant renouveler en septembre 2022, dans des actions en faveur de la biodiversité et voulant poursuivre cette dynamique et favoriser sa conservation, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de renouveler notre candidature dans le dispositif « Territoires Engagés pour la Nature » (TEN).

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERÉ, à l'unanimité des présents et représentés

- **DECIDE**

- D'approuver le renouvellement de la candidature de notre commune dans le dispositif « Territoires Engagés pour la Nature »
- D'autoriser Monsieur le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents correspondants

Une réunion se tiendra le lundi 22 septembre 2025 à 20h30 en mairie.

Une réunion publique est envisagée pour sensibiliser les habitants à la lutte contre les plantes invasives et contre les proliférations de nuisibles (frelons et chenilles processionnaires)

2/ Travaux

- 2e tranche « Vidéoprotection » en cours. (installation de caméras au carrefour du cimetière).
- Fin des travaux d'installation des chaudières de l'école et de la mairie prévus pour la fin du mois.
- SIEGE27
 - Enrobé réalisé rue Isambard.
 - Les travaux de la rue d'Hennezis sont prévus pour la fin 2025
 - La programmation 2026 retenue par le SIEGE27 : 56 ampoules led sur Pressagny le Val, enfouissement des réseaux rue E.Breton, rue H. Seney, rue L. Joly

III/ Communication

1/ Animation « Octobre Rose »

Le comité des fêtes organise une randonnée.

Plus de 61.000 nouveaux cas du cancer du sein chaque année.

2/ La Chapelle

Globalement, l'avant-projet détaillé n'a pas changé. Nous travaillons actuellement avec le bureau d'étude.

Une réunion « restitution avant-projet détaillé » est prévue pour le 30 septembre 2025 à 14h.

Il sera nécessaire de programmer une réunion publique mais une fois le calendrier bien établi, avec des travaux prévus début 2026.

3/ Site internet

Une réunion est prévue le 17 octobre 2025 pour une mise à jour du site internet de la commune.

IV/ Education, Culture, Solidarité

1/ Bilan rentrée scolaire 2025/2026 : 88 enfants inscrits

	Notre-Dame de l'Isle	Pressagny-l'Orgueilleux
Ecole Maternelle	23 élèves	21 élèves
Petite section 5 4
Moyenne section 7 6
Grande section 5 6
Cours préparatoire 6 5
École Primaire	24 élèves	20 élèves
Cours élémentaire 1 ^{ère} année 9 9
Cours élémentaire 2 ^{ème} année 5 3
Cours moyen 1 ^{ère} année 6 3
Cours moyen 2 ^{ème} année 4 5
Total	47 élèves	41 élèves

Dans l'ensemble, les inscriptions aux transports scolaires sur le nouveau site de SNA se sont bien passées. Lors de cette rentrée, SNA a mis en place un nouveau système de carte sans contact pour les transports scolaires. Cette nouveauté offre plus de sécurité, de praticité et d'efficacité.

Voici les chiffres, pour la rentrée 2025/2026, pour les inscriptions aux transports scolaires des enfants de notre commune, avec l'évolution par rapport à la rentrée 2024/2025 :

Maternelle	Évolution	Primaire	Évolution	Collège	Évolution	Lycée	Évolution
20	-13%	18	6%	17	6%	9	-18%

2/ Bilan de l'animation graffes « abris de bus »

Il a été décidé de récompenser les jeunes ayant participé aux animations de cet été.

Un article doit leur être consacré dans le prochain bulletin municipal.

Une photo et une présentation pendant les vœux du Maire sont envisagées.

V/ Informations diverses

1/ Pré-bilan 2025 de la commission « attractivité du territoire » de SNA

Dispositif d'aides à l'immobilier économique et touristique

- **2018 et 2022** (jusqu'en 2028) : SNA a délégué cette compétence au CD27
- **31 mars 2025** : Courrier de résiliation par le CD27
- **26 juin 2025** : approbation du Conseil Communautaire pour la reprise par SNA du dispositif d'aide à l'immobilier d'entreprises.

La forme principale d'aide est l'avance remboursable, sans garantie ni caution dans la limite de :

- 20 % des dépenses éligibles pour les entreprises de moins de 50 salariés
- 15 % des dépenses éligibles pour les entreprises de 50 salariés et plus

La durée maximale de l'aide est de 5 ans, avec différé de remboursement de 24 mois dans le cadre de l'avance remboursable.

Les 3 conditions cumulatives pour l'éligibilité de la subvention :

- Hébergement touristique
- Classé au moins 3 étoiles
- Détenteur d'une labellisation reconnue à l'issue des travaux

Modalités de demande de l'aide

- Étape 1 : **contacter le service développement touristique** de l'office de tourisme Nouvelle Normandie de SNA pour évoquer son projet et vérifier son éligibilité..
- Étape 2 : **Dépôt du dossier de demande de subvention**.
- Étape 3 : **Accusé réception du dossier complet** par l'office de tourisme.
- Étape 4 : Présentation du dossier pour **avis consultatif** auprès des membres du **comité de direction tourisme**.
- Étape 5 : Présentation du dossier en **délibération au Bureau communautaire de SNA**, seul habilité à décider de l'attribution de l'aide.
- Étape 6 : Signature d'une **convention d'attribution d'aide**.

Les zooms

- Château Gaillard
 - Fréquentation Individuels : + 4,3%
 - Visites guidées : + 13%
 - Visites famille : stable
- Nouveautés Château Gaillard
 - 8 panneaux de médiation
 - Nouveau bâtiment d'accueil avec une mise en service prévue saison 2026
- Escales
 - Nombre de touchées au 31 août : 865 + 21,5%
 - Croisiéristes accueillis au 31 août : 99 609 + 18%
- BIT / boutique au 31 août 2025
 - Boutique + 25%
 - Billetterie - 17%
 - Taxe de séjour + 3%
 - Hébergement + 0,4%
 - Accueil numérique en hausse
- Parcours cyclo : 3 itinéraires :
 - **La Seine à Vélo**
C'est + de 500 km de découvertes entre Paris et la mer.
Tracé: 30km sur le territoire SNA
 - **La Vallée de l'Eure à Vélo/St Jacques**
Elle s'étale sur plus de 960 km. Tracé : environ 20 km sur SNA
 - **La Voie Verte de la Vallée de l'Epte/London-Paris**
Elle s'étend sur 6 km sur le territoire SNA, 25 km de Voie Verte entre Gasny et Gisors.
Courant 2026-2027 : finalisation du tracé SNA pour la Seine à Vélo

2/ La Seine à Vélo

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du compte-rendu de la réunion du 16 juillet 2025.

Dans le cadre de l'aménagement de la voie verte Vernon/Les Andelys sur la commune de Notre Dame de l'Isle, cette réunion avait pour objectif de :

- Faire le point sur l'avancée du projet;
- Préciser les aménagements de l'esplanade.

Il est rappelé que le projet a débuté il y a bientôt 10 ans à l'occasion d'une première réunion en avril 2016 entre le Département et les maires concernés. A la suite de celle-ci la commune avait alors délibéré en faveur du projet. Depuis, les réunions publiques du printemps 2018 et l'enquête publique de l'été 2019 ont permis d'obtenir les autorisations nécessaires en fin d'automne 2019.

Lors des échanges de 2023 et 2024, le Département s'était engagé à réaliser les premiers travaux sur commune de Notre Dame de l'Isle au second semestre 2025.

Calendrier :

Un marché pour la section entre la rue de Seine à Port Mort et l'esplanade de Notre Dame de l'Isle est attribué à Colas. Le marché se décompose selon les deux sections suivantes :

Tranche ferme: Port-Mort (rue de Seine)/Notre Dame de l'Isle (limite ouest de la propriété Takaichvili)

Tranche optionnelle n°1: Notre Dame de l'Isle (sente de la poisonnette/esplanade)

Tranche optionnelle n°2: Bouafles (traversée des mousseaux)

3/ PPRI

Par arrêté préfectoral, une enquête publique relative à l'élaboration du plan de prévention des risques d'inondation de la Seine dans l'Eure (PPRI) aura lieu du 25 octobre 2025 à 9h00 au 29 novembre 2025 à 12h00.

La commission d'enquête se tiendra à la mairie de Notre-Dame de l'Isle le vendredi 21 novembre 2025 de 17h00 à 20h00.

4/ DUERP

Le Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels arrive à échéance fin 2026.

5/ Apprenti

La mairie a recruté un apprenti en alternance avec le CFA Hortipôle d'Évreux, M. Hitimanu MANUTAHI, qui aura pour mission l'entretien des espaces verts. Monsieur Hitimanu MANUTAHI commencera son apprentissage le 01/10/2025 pour une formation de 2 ans.

6/ Martin GRANNET

Notre commune compte parmi ses administrés un double médaillé du championnat de France en équitation 2025 : Monsieur Martin GRANNET, médaille d'OR en Ride dans Run Club 2 duo mixte, médaille de BRONZE en Ride and Run Club 1 duo mixte.

Nous lui présentons toutes nos félicitations.

7/ Bilan de la borne de collecte « APEF »

« A Tout'Vapeur » nous a transmis son bilan de collecte de vêtement, borne basée sur le parking du cimetière, pour le 1^{er} semestre 2025 : 2657 kg de textiles d'habillement, linge de maison et chaussures (TCL).

8/ Dates à retenir

- 04/10/2025 : présentation des « composteurs » animée parle SYGOM à la salle des fêtes
- 18/10/2025 : randonnée avec le Comité des Fêtes dans le cadre d' »Octobre Rose »
- 31/10/2025 : journée « Halloween » avec le Comité des Fêtes
- 02/11/2025 : un concert « PIAF » est organisé au sein de l'église
- 11/11/2025 : commémoration du 11 novembre
- 15/11/2025 : randonnée avec le Comité des Fêtes
- 22/11/2025 : concert ??
- 29/11/2025 : réception des nouveaux arrivants en mairie à 11h
- 29/11/2025 : soirée orientale avec le Comité des Fêtes
- 04/12/2025 : assemblée générale du Comité des Fêtes
- 13/12/2025 : randonnée avec le Comité des Fêtes
- 13/12/2025 : concert de chants de Noël à 18h à l'église
- 14/12/2025 : Noël des enfants à la salle des fêtes
- 10/01/2026 : vœux du Maire et feu d'artifice avec descente aux flambeaux

Clôture de la séance à 23h15